

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations



## Rapport du champ de formation

Droit, économie, gestion

Présenté par

l'Université de Bretagne Occidentale - UBO

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

Gilles Jacoud, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

## Présentation du champ

Le champ de formation *Droit, économie, gestion* (DEG) de l'Université de Bretagne occidentale (UBO) regroupe 4 licences générales, parmi lesquelles une licence d'*Administration publique* (LAP) proposée uniquement en troisième année (L3), 14 licences professionnelles (LP), elles aussi proposées en L3, et 3 mentions de master offrant, en seconde année (M2), une palette de 16 spécialités.

Ce champ *DEG* est directement accessible à l'issue du baccalauréat par les trois portes d'entrée que sont la licence *Droit*, la licence *Administration économique et sociale* (AES) et la licence *Economie et gestion*. Une sortie professionnelle à l'issue de la L3 est assurée par la *LAP*, pour les étudiants qui intègrent la fonction publique après la réussite aux concours préparés dans cette licence, ainsi que par les LP dans des types d'activités variés comprenant différentes dimensions du management, du commerce et de la finance, mais aussi dans les activités juridiques avec la LP *Métiers du notariat*.

La poursuite d'études en master est possible dans les trois voies que recouvre le champ *DEG* avec les masters *Administration, management et économie des organisations*, *Droit public et droit privé* et *Sciences du management*. La gamme des spécialités permet à ces masters de déboucher sur des emplois variés aussi bien dans le secteur public, notamment avec les spécialités *Administration et management public*, *Métiers de l'enseignement et de la formation en économie-gestion* ou *Carrières du droit public*, que dans le secteur privé, avec différents aspects de la gestion des entreprises. La formation en master est en outre liée à la recherche avec l'unité mixte de recherche (UMR) Aménagement des usages des ressources et des espaces marins et littoraux (AMURE) et les équipes d'accueil (EA) Centre de recherche administrative (CRA), Centre de recherche en droit privé (CRDP) et Information, coordination, incitations (ICI).

Les diplômes sont portés par cinq composantes : l'Unité de formation et de recherche (UFR) de Droit, Economie, Gestion et AES, l'Institut d'administration des entreprises (IAE), l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Brest ainsi que celui de Quimper, et l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG). L'enseignement dans les licences générales se déroule à Brest, avec en outre une implantation à Quimper pour la licence *Droit* et pour la licence *AES* en première année (L1). Les enseignements des LP ont lieu à Brest ou Quimper mais aussi à l'antenne de Morlaix pour les LP *Management et marketing des réseaux de distribution* (MMRD) et *Management des organisations agricoles* (MOA). Quant à l'enseignement des masters, il a lieu à Brest pour le master *Droit public et privé*, avec des implantations à Quimper et Morlaix pour les deux autres masters, et même des délocalisations à Cayenne et Pointe-à-Pitre pour le master *Sciences du management*.

## Synthèse de l'évaluation de formations du champ

L'organisation des mentions du champ *DEG* est d'une pertinence et d'une lisibilité variables en fonction des types de diplôme considérés. Dans l'immédiat post-bac, les trois licences générales proposent des enseignements traditionnels, avec un équilibre entre les matières, posant les bases indispensables pour une poursuite d'études longues, avec une spécialisation progressive. La sensibilisation à la recherche y est amorcée, avec notamment un mini-mémoire au sixième semestre (S6) de la licence *Droit*, tout comme la préparation à la vie professionnelle, avec plus particulièrement un stage de six semaines en *AES*. Les pré-spécialisations de L3 balisent en outre l'accès aux masters, même si les parcours en *Economie et gestion* mériteraient d'être clarifiés. Pour la professionnalisation immédiate à bac + 3, la *LAP* prépare aux concours des trois fonctions publiques (Etat, territoriale et hospitalière) et les LP remplissent leur mission de formation professionnalisante dans des situations très diverses. Si, à l'image de la LP *Métiers du notariat*, plusieurs LP ont des objectifs clairs, s'insèrent de façon cohérente dans l'offre de formation de l'établissement et débouchent sur des métiers bien identifiés, d'autres souffrent en revanche de plusieurs lacunes. Certaines suscitent en effet des interrogations sur les objectifs visés ou sur la réalité des moyens mis en œuvre pour les atteindre. C'est le cas de la licence professionnelle *Attaché au développement international des entreprises*, qui a l'ambition de former des cadres à l'international alors que le diplôme est au niveau bac + 3, de la LP *Conseiller gestionnaire de clientèle sur le marché des particuliers*, qui annonce former des diplômés qui assureront des responsabilités d'encadrement alors que la formation ne contient pas d'enseignement de management, ou de la LP *Métiers de la comptabilité et de la gestion*, qui entend former à la comptabilité sans recourir à des travaux dirigés. Plutôt que d'offrir un débouché aux étudiants du champ *DEG* de l'UBO qui ont validé un niveau bac + 2, cette même licence fonctionne en outre comme une formation post brevet de technicien supérieur (BTS), de même que la LP *Management des organisations agricoles* correspond de fait à une troisième année pour les étudiants de BTS agricoles. Des LP ont enfin une organisation peu lisible, comme la LP *Management et marketing des réseaux de distribution*,

dont certaines unités d'enseignement (UE) ont jusqu'à 10 cours et qui les dispense sur trois sites. Quant aux masters, si globalement ils sont en adéquation avec la recherche et assurent une bonne insertion professionnelle, ils fonctionnent plus en spécialités relativement cloisonnées et autonomes qu'en mentions présentant une homogénéité de contenu ; c'est tout particulièrement le cas de la mention *Droit public et droit privé*.

Les formations du champ de *DEG* de l'UBO ont pleinement leur raison d'être si l'on considère que les formations concurrentes les plus proches, à Vannes, Rennes ou Nantes, sont éloignées de 200 à 300 kilomètres. Il s'agit donc de formations de proximité, ce qui n'enlève rien à leur qualité. LP et masters fonctionnent souvent sur le mode de l'alternance et ont noué de nombreux liens avec le monde professionnel. La LP *Entrepreneuriat* peut ainsi compter sur le soutien de 26 organismes publics et privés. Paradoxalement, alors que ces formations peuvent pour des raisons géographiques soutenir la concurrence externe à l'UBO, voire attirer des étudiants venus de l'extérieur de la Bretagne, elles ne sont pas à l'abri d'une concurrence interne. Leur logique de fonctionnement, surtout pour les LP, semble avoir été plus pensée au niveau de la composante portant le diplôme que relever d'un schéma d'ensemble construit par l'Université. La LP *Commercialisation de produits et services financiers*, portée par l'IUT de Quimper, et la LP *Conseiller gestionnaire de clientèle sur le marché des particuliers*, portée par l'IAE de Brest, sont manifestement sur le même créneau des chargés de clientèle de particuliers dans le secteur bancaire.

Une caractéristique forte des formations du champ *DEG* de l'UBO est le fait qu'elles sont résolument tournées vers la professionnalisation. Les licences générales intègrent un ou plusieurs stages, y compris la *LAP* même s'il est limité à deux semaines dans ce diplôme, soit une durée quatre fois plus réduite qu'en *Economie et gestion* par exemple. C'est indéniablement un atout pour les étudiants qui, même s'ils suivent un cursus long, peuvent ainsi bénéficier d'une expérience professionnelle en licence. Les LP fonctionnent majoritairement sur le mode de l'alternance, dans la plupart des cas avec des contrats d'apprentissage ou de professionnalisation. La dimension professionnelle est renforcée par les projets tuteurés, d'un volume horaire pouvant avoisiner 150 heures, qui confrontent les étudiants à des situations concrètes du monde du travail. Ainsi, dans la LP *Métiers du notariat*, les étudiants travaillent, dans le cadre de leur projet tuteuré, cinq heures par semaine sur un dossier dans une étude notariale différente de celle où ils effectuent leur stage. Paradoxalement, alors que cette professionnalisation devrait être accentuée dans les masters, puisqu'ils sont présentés comme professionnels, les temps de présence dans les établissements d'accueil n'est pas toujours à la hauteur des ambitions annoncées. Certes l'alternance est en vigueur dans toutes les spécialités du master *Sciences du management*, à l'exception d'*Administration générale des entreprises*, ou dans la spécialité *Management des chaînes logistiques globales* du master *Administration, management et économie des organisations*, mais d'autres spécialités n'imposent parfois qu'un temps de stage succinct. En *Administration et management public*, il peut se limiter à un mois en première année (M1) et à deux mois en M2. Dans les spécialités du master *Droit public et droit privé*, la limitation des stages de M2 à deux mois tend à être la norme, ce qui est très insuffisant pour mettre en place une réelle professionnalisation.

En tant que formations universitaires, on est en droit d'attendre des formations du champ *DEG* un adossement à la recherche, même si le niveau d'exigence n'est pas le même en fonction des diplômes concernés. Les enseignants-chercheurs, membres de l'UMR AMURE et des EA CRA, CRDP et ICI, participent diversement aux enseignements. Dans les licences générales, cette participation est conséquente, avec par exemple 24 enseignants-chercheurs prenant en charge des enseignements en licence *Economie et gestion*. En licence *Droit*, la rédaction du mémoire, même s'il est d'une dimension modeste, est aussi un moyen d'amener les étudiants à une première approche de la recherche. La dimension recherche des LP se limite à l'intervention des enseignants-chercheurs. Ils assurent un tiers des enseignements en LP *Distribution, mention management et gestion de rayon*, voire plus comme en LP *Conseiller gestionnaire de clientèle sur le marché des particuliers*, et peuvent même impulser des travaux comme en LP *Métiers du notariat* où ils sont associés aux recherches sur les nouveaux modes d'habitat. Mais dans la plupart des cas, cette participation est réduite à deux ou trois enseignants-chercheurs par LP. Ils sont même absents de l'équipe pédagogique de la LP *Management des organisations agricoles* qui, au regard de plusieurs critères, n'a rien d'une formation universitaire. En master, où la place de la recherche devrait être déterminante, elle se révèle très variable selon les spécialités. En master *Administration, management et économie des organisations*, elle est d'un bon niveau dans la spécialité *Management et ingénierie du développement des territoires en Europe*, avec même la possibilité de faire le stage de M2 en laboratoire, y compris celui d'un établissement québécois partenaire, tandis que les enseignants-chercheurs semblent au contraire délaisser la spécialité *Administration et management public* et que la spécialité *Direction des structures médico-sociales et de services aux personnes* se reconnaît distante de la recherche. Cette hétérogénéité se retrouve au sein des spécialités du master *Droit public et droit privé*. Elle est moindre en master *Sciences du management* où les spécialités de la mention sont adossées à des axes auxquels appartiennent les enseignants-chercheurs intervenant dans les spécialités, et où les étudiants sont associés à l'organisation de manifestations scientifiques.

La dimension internationale prend, dans les licences générales, la forme d'une impulsion récente donnée à la mobilité sortante dans le cadre des programmes Erasmus, avec une vingtaine de départs depuis 2014 dans la licence *Droit* et plus d'une trentaine dans la licence *AES*. Le flux inverse existe dans la *LAP* qui accueille de 20 à 30 étudiants

mexicains dans le cadre d'une convention avec l'Université de Morelos. La volonté d'internationalisation transparaît aussi dans l'enseignement de l'anglais, voire d'une autre langue, proposé chaque semestre. Cet enseignement de l'anglais, lorsqu'il existe, est souvent la seule forme prise par l'internationalisation dans les LP qui, il est vrai, sont plutôt formatées pour répondre à des besoins locaux. La LP *Attaché du développement international des entreprises* se distingue cependant avec un tiers des enseignements en langue anglaise, un cours d'anglais généraliste et un cours d'anglais des affaires, une deuxième langue obligatoire, une troisième langue optionnelle et près de la moitié des stages effectués à l'étranger. En master, comme pour la recherche, l'internationalisation donne lieu à des disparités selon les spécialités. Dans le master *Administration, management et économie des organisations*, la spécialité *Management et ingénierie du développement des territoires en Europe* est la plus internationalisée, avec une étude de terrain annuelle commune avec l'Université du Québec en Outaouais, un tiers des stages à l'étranger, une semaine d'immersion prévue à Bruxelles et des soutenances de rapports de stage partiellement en anglais. L'ouverture à l'international est plus timide en master *Droit public et droit privé*, se limitant par exemple à l'enseignement d'une langue dans la spécialité *Droit du patrimoine et des activités immobilières*. En master *Sciences du management*, la spécialité *Management des systèmes d'information et communication* est délocalisée dans deux universités marocaines mais, plus généralement, la mobilité sortante est freinée par l'organisation des enseignements sous forme d'alternance dans la plupart des spécialités.

Parmi les autres aspects pédagogiques, on peut regretter que les passerelles soient relativement peu nombreuses sur l'ensemble du champ DEG. Il est ainsi notable que la licence *Droit* participe à un dispositif d'accueil pour les étudiants n'ayant pas validé leur Première année commune aux études de santé (PACES) mais que rien ne soit organisé au sein du champ DEG. Les dispositifs de mise à niveau sont aussi faibles, tout au plus réduits à un enseignement de quelques dizaines d'heures, alors que les entrées parallèles sont nombreuses dans les licences générales et que des LP recrutent massivement hors de l'Université sans qu'il y ait suffisamment de passerelles vers les LP pour les étudiants du champ DEG de l'UBO ayant validé une deuxième année. Les modalités d'enseignement sont traditionnelles, avec des cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD). Ils ont lieu en présentiel, même si les dossiers de master évoquent quelques possibilités d'enseignement à distance sans les développer. La place du numérique se limite généralement à la possibilité pour les étudiants, via l'espace numérique de travail (ENT), d'accéder aux ressources de la plateforme de l'Université pour la diffusion des supports et documents fournis par les enseignants, et à la possibilité de passer le Certificat informatique et Internet (C2i). Le recours au numérique est plus poussé dans les masters *Administration, management et économie et des organisations* et *Sciences du management*, que ce soit avec l'intégration de logiciels professionnels dans l'enseignement, l'usage de logiciels de travail collaboratif ou l'accès à des ressources numériques en ligne pour les formations les plus liées à la recherche. Quant à l'évaluation des étudiants, elle prend des formes multiples, à l'oral ou à l'écrit, ce dernier cas étant surtout privilégié en master *Droit public et privé*, avec une prépondérance croissante du contrôle continu qui conduit notamment les LP (hormis la LP *Administration de biens, gestion immobilière* à l'exception d'une UE) à adopter essentiellement, et parfois exclusivement, cette modalité d'évaluation. Ce contrôle continu peut être efficacement combiné avec l'alternance, comme dans la LP *Commercialisation de produits et services financiers* où chaque période de présence à l'Université avant le retour dans l'établissement d'accueil se termine par deux journées d'examens écrits.

Les recrutements, les effectifs et les résultats des étudiants dans les formations du champ DEG de l'UBO rencontrent plusieurs problèmes. Les licences générales accueillent un flux important de lycéens, avec environ 500 inscrits par an en *Droit* auxquels s'ajoutent plusieurs centaines en *AES* et *Economie et gestion*. De tels effectifs montrent que ces licences ont leur raison d'être à l'UBO, mais les réussites à l'issue de la L1 sont faibles, de l'ordre d'un tiers des inscrits. S'il est vrai que les taux de réussite sont meilleurs pour les titulaires d'un baccalauréat général et progressent en deuxième (L2) et troisième (L3) années, il n'en demeure pas moins que les étudiants qui finissent par valider la licence ne représentent qu'une faible part des entrants. Le phénomène est accentué par les entrées parallèles qui se traduisent par exemple par le fait qu'en *Economie et gestion* la majorité des étudiants de L3 ne sont pas issus de la L2. La licence conçue comme un cursus cohérent sur trois années ne concerne dès lors qu'une minorité d'étudiants. Quant aux LP, la plupart recrutent la proportion la plus importante de leurs effectifs parmi les titulaires de BTS. Il s'agit même d'un recrutement quasi-exclusif pour plusieurs d'entre elles, ce qui tend à faire de leur formation un BTS bis plutôt qu'un élément cohérent de l'offre de formation proposant une voie professionnalisante dans le prolongement d'un DUT ou d'une L2. Certaines LP ont en outre du mal à atteindre un effectif suffisant pour en garantir la viabilité, comme la LP *Entrepreneuriat*, qui ne compte guère qu'une dizaine d'inscrits par an, ou la LP *Métiers de la comptabilité et de la gestion*, qui peine à réunir suffisamment de contrats de professionnalisation. Plusieurs voient le nombre de dossiers de candidature et le nombre d'inscrits se réduire, comme les LP *Gestion des structures de l'économie sociale, gestion des associations, Distribution, mention management et gestion de rayon* ou *Conseiller gestionnaire de clientèle sur le marché des particuliers*. Dans l'ensemble, les taux de réussite sont satisfaisants et l'alternance assure une insertion professionnelle acceptable, mais cette insertion peut être négligée au profit de poursuites d'études remettant en question le bien-fondé de la LP, comme en *Logistique des filières alimentaires* où les deux tiers des diplômés poursuivent des études en 2014. Pour ce qui est des masters, les disparités entre spécialités, parfois à l'intérieur d'une même mention, donnent lieu à des situations très variables en termes d'effectifs ou de résultats, même d'une année sur l'autre. Le score Message des IAE imposé pour le master *Sciences*

*du management* lui confère sans doute un certain attrait et contribue à une bonne réussite d'ensemble, mais n'empêche pas la baisse d'effectifs en *Ingénierie financière*.

En matière de pilotage des formations, les équipes pédagogiques combinent enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels, mais la part des enseignants-chercheurs est parfois insuffisante et conduit à douter de la réalité de la dimension universitaire des diplômes. La LP *Métiers de la comptabilité et de la gestion* ne compte ainsi qu'un enseignant-chercheur et la LP *Management des organisations agricoles* n'en comprend aucun. De telles formations pourraient s'inspirer de l'organisation de la LP *Métiers du notariat* où enseignants-chercheurs et professionnels travaillent en binôme. Les masters n'échappent pas toujours à cette sous-représentation des enseignants-chercheurs : ils sont notamment peu présents dans les spécialités *Administration et management public* et *Direction des structures médico-sociales et de services aux personnes* du master *Administration, management et économie des organisations*.

En dépit d'un large recours au contrôle continu, le suivi de l'acquisition des compétences n'est guère effectif hormis dans les formations en alternance où le livret d'apprentissage permet un suivi à chaque phase de l'alternance. Le suivi des diplômés est également une faiblesse. L'Observatoire de l'Université effectue certes une enquête sur leur situation 18 mois après l'obtention du diplôme, mais les équipes pédagogiques sont loin de s'emparer de ses résultats pour améliorer le pilotage, et peu de formations exploitent les relations avec leurs anciens étudiants pour affiner les informations sur leur devenir ou pour constituer des annuaires des diplômés. Les conseils de perfectionnement existent et semblent jouer leur rôle dans la plupart des formations en alternance, mais répondent mal aux exigences réglementaires dans les autres lorsqu'ils ne sont qu'un nom donné à une structure pédagogique d'où sont absents les professionnels, les membres extérieurs ou les représentants des étudiants. Le master *Droit public et droit privé* ne s'appuie sur aucun conseil de perfectionnement, que ce soit au niveau de la mention ou des spécialités, tandis qu'à l'inverse la certification Qualicert de l'Institut d'administration des entreprises (IAE) l'impose au master *Sciences du management*.

#### Points forts :

En définitive, les formations du champ *DEG* de l'UBO peuvent se prévaloir de plusieurs points forts. Les contours du champ, qui correspondent à ceux d'un domaine de formation, sont cohérents et en assurent une bonne couverture : des formations à l'intention des futurs juristes, économistes ou gestionnaires sont offertes dès le post-bac et conduisent à une diversité de métiers mobilisant les compétences acquises, que ce soit à brève échéance avec les LP ou à un terme un peu plus éloigné avec les masters. Un autre point fort est la place importante donnée à la professionnalisation dans l'offre de formation, avec une sensibilisation des étudiants dans les licences générales, un large choix de LP et de spécialités de master, ainsi qu'une implication des professionnels et de différents établissements partenaires dans les formations. L'alternance, qui participe fortement à cette professionnalisation, est un autre point fort du champ.

#### Points faibles :

Plusieurs points faibles sont néanmoins à souligner. Tout d'abord, le pilotage des formations est défaillant, ce qui donne lieu à des incohérences au sein du champ lorsque des LP proposent des formations parfois en concurrence à l'intérieur du champ *DEG* de l'UBO ou à des constructions de masters qui ne sont que la simple juxtaposition de spécialités fonctionnant de façon plus ou moins indépendante. Les défaillances du pilotage expliquent sans doute l'inégale qualité des dossiers, avec des données manquantes ou parfois contradictoires. Un autre point faible est la difficile viabilité de formations en perte d'effectif ou à effectif réduit qui ne doivent leur survie qu'aux recrutements massifs d'étudiants ayant suivi un cursus hors de l'UBO, notamment dans les lycées où ils ont préparé un BTS. Le manque de suivi des diplômés, constaté sans être pour autant complètement acceptable dans des licences générales qui accueillent chaque année des centaines d'étudiants dont certains n'ont pas vocation à poursuivre dans le cursus, est un point faible plus difficilement excusable pour les formations à effectif réduit. Ce manque de suivi tient sans doute en partie aux liens distendus entre l'Observatoire des étudiants et les porteurs des formations. Un autre point faible est enfin constitué par l'adossement à la recherche très inégal en fonction des formations : on peut concevoir qu'il soit moindre en LP, sans pour autant accepter qu'il soit inexistant, mais son insuffisance dans quelques spécialités de master est plus difficile à justifier.

## Recommandations :

Deux recommandations majeures peuvent être formulées à l'issue de cette analyse. Compte tenu du point fort que représente la professionnalisation des formations du champ *DEG* de l'UBO, il convient de la préserver, voire de la développer, notamment en poursuivant l'ouverture des formations à l'alternance, tout en veillant à ce que le suivi de l'insertion des diplômés soit amélioré, ne serait-ce que pour s'assurer que les formations dispensées continuent à répondre aux attentes du marché du travail. L'accent mis sur la professionnalisation ne doit cependant pas se faire au détriment de la dimension universitaire de la formation : il convient donc également d'en maîtriser le pilotage en leur conservant un adossement à la recherche, avec la présence d'enseignants-chercheurs dans l'ensemble des équipes pédagogiques, et en soutenant les efforts à l'international pour développer les partenariats, encourager la mobilité sortante, voire organiser des doubles diplômes.

## Avis global du comité d'experts

Le champ *DEG* de l'UBO a pleinement sa raison d'être dans la mesure où il accueille massivement les lycéens qui s'orientent vers des études en droit, AES ou économie et gestion, offre diverses possibilités de professionnalisation à bac + 3, et permet des poursuites d'études qui débouchent sur une bonne insertion professionnelle à l'issue des masters. La délimitation du champ est cohérente et permet de proposer une offre de formation dans les disciplines juridiques, économiques ou du management, organisée sur cinq années. La réalité du fonctionnement des formations de ce champ révèle toutefois des dysfonctionnements : une partie significative des lycéens entrant en L1 ne va pas au-delà de cette première année tandis qu'inversement une partie, voire une majorité comme en *Economie et gestion*, de ceux qui accèdent à la L3 le font par des voies indirectes, et que les LP constituent plus un débouché pour des étudiants extérieurs à l'UBO que pour ceux qui proviennent des L2 du champ. Si l'UBO n'a pas nécessairement pris sur tous les paramètres qui conduisent à cette situation, comme le fait que les titulaires de baccalauréats non-généralistes sont autorisés à s'inscrire dans les L1 où leurs perspectives de réussite sont faibles, d'autres relèvent en revanche du pilotage des formations. Il serait par exemple légitime que les étudiants du champ puissent accéder facilement aux LP lorsqu'ils envisagent une professionnalisation rapide et trouvent dans celles-ci une vraie formation universitaire. Et si 14 LP assurent une bonne couverture du champ pour la professionnalisation à bac + 3, en plus de la *LAP*, leurs contours sont à redessiner pour assurer une cohérence à l'échelle de l'établissement et éviter les situations de concurrence interne. Quant aux étudiants qui poursuivent en master, il serait souhaitable qu'ils y trouvent des mentions avec des mutualisations plus fortes qu'elles ne le sont actuellement, un adossement à la recherche qui ne soit pas réservé à quelques parcours, et une dimension internationale plus marquée. Dans la mesure où les formations du champ *DEG* de l'UBO assurent une large professionnalisation à bac + 3 et à bac + 5, leur pilotage doit en outre accorder de l'importance au suivi des diplômés : si leur insertion sur le marché du travail est effective et s'effectue au niveau auquel les destinaient les formations suivies, la connaissance de cette insertion, pour peu qu'elle soit effectuée de façon satisfaisante par l'Observatoire de l'Université, ne peut que contribuer à valoriser les formations concernées.

# Observations de l'établissement



Brest, le 18 juillet 2016,

Le Vice-Président formation tout au long de la vie en charge de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Au Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

**Direction des Etudes et de la Vie Etudiante**

AM/KB/2016/n°

**Affaire suivie par**  
Kristen Bosser

**Téléphone**  
02.98.01.60.19

**Fax**  
02.98.01.60.01

**Mél.**  
directrice.deve@univ-brest.fr

Objet : Retour sur les rapports d'évaluation de l'offre de formation « 2012-2016 »

L'université de Bretagne Occidentale remercie le HCERES et l'ensemble des évaluateurs pour le travail qu'ils ont réalisé. Les remarques et recommandations seront d'une aide précieuse dans le cadre de la mise en œuvre de la future offre de formation de notre établissement.

L'évaluation de cette formation n'appelle pas de commentaire.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président formation tout au long de la vie en charge de la CFVU,



Abdeslam MAMOUNE

Au :

**Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur**

**2 rue Albert Einstein  
75013 PARIS**